Unités urbaines

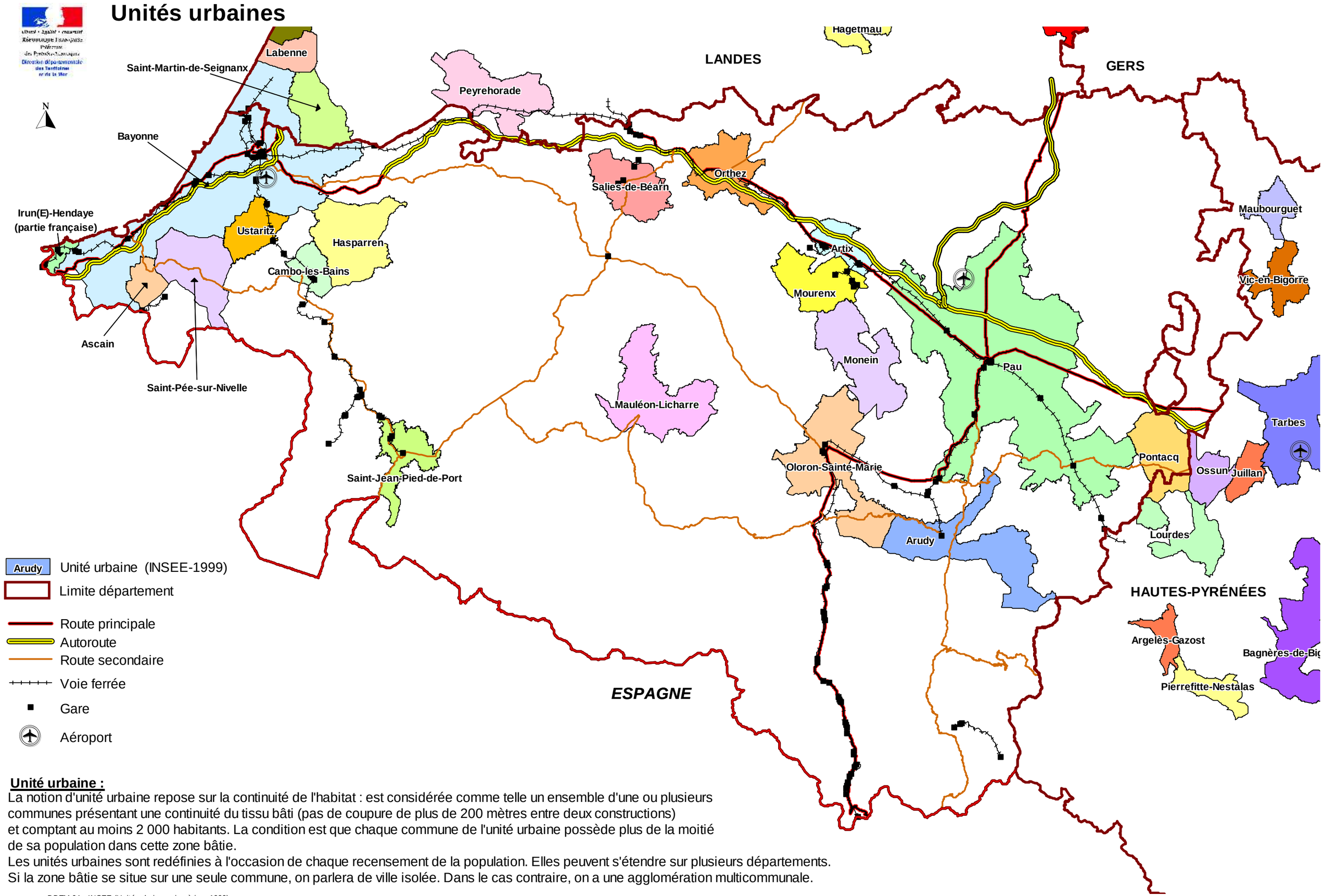

Unité urbaine :

La notion d'unité urbaine repose sur la continuité de l'habitat : est considérée comme telle un ensemble d'une ou plusieurs communes présentant une continuité du tissu bâti (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) et comptant au moins 2 000 habitants. La condition est que chaque commune de l'unité urbaine possède plus de la moitié de sa population dans cette zone bâtie.

Les unités urbaines sont redéfinies à l'occasion de chaque recensement de la population. Elles peuvent s'étendre sur plusieurs départements.

Si la zone bâtie se situe sur une seule commune, on parlera de ville isolée. Dans le cas contraire, on a une agglomération multicommunale.

source : DDTM 64 - INSEE (Unité urbaine, mise à jour 1999)

copyright : IGN BD-Parcellaire®

réalisation : DDTM 64 - Mission Observation des Territoires, NF, 21 avril 2011

scen_dep_UUrb_NF.WOR